

Province de Québec
Municipalité du canton d'Amherst
MRC des Laurentides

Saint-Rémi d'Amherst, le 13 août 2012

À la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du canton d'Amherst, tenue le 13^e jour du mois d'août 2012, à laquelle sont présents le maire M. Bernard Lapointe et les conseillers :

Gaston Beaulieu	Daniel Lampron
Ronald Robitaille	Denise Charlebois
Carole Martineau	Yves Duval

Formant tous quorum sous la présidence du maire.

Mme Hélène Dion, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe est aussi présente.

RÉFLEXION DU MOIS : Puisqu'on ne peut changer la direction du vent, il faut apprendre à orienter les voiles. (James Dean)

Monsieur le maire soumet à mesdames et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire du 13 août 2012

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Ratification de l'ordre du jour
- 3- Ratification de la séance ordinaire du 9 juillet 2012
Résolutions numéros 140-12 à 162-12 inclusivement
- 4- Ratification des déboursés
Chèques fournisseurs numéros 120511 à 120602 inclusivement pour un montant de 107 001,91 \$. Chèques salaires et rémunérations du conseil pour le mois de juillet pour un montant de 49 452,21 \$
- 5- Correspondance
- 6- Administration générale
 - a) Ratification du règlement décrétant un emprunt pour la réfection du chemin de Rockway-Valley
 - b) Asphaltage sur le chemin et la Terrasse Maskinongé, octroi du contrat
 - c) Aménagement du sentier de la tour à feu, autorisation de déboursés et octroi du contrat
- 7- Sécurité publique
 - a) Rapport mensuel du directeur du service d'incendie
 - b) Achat d'une génératrice, autorisation de déboursés

- c) Achat de radios avec la municipalité de Mont-tremblant, autorisation de déboursés.
- d) Remplacement d'une pompe Wajax, demande de soumissions et autorisation de déboursés.
- e) Point d'information
 - AIRMEDIC et 9-1-1
- 8- Voirie municipale
 - a) Réserve de sable pour l'entretien des chemins en hiver, appel d'offres
- 9- Hygiène du milieu
- 10- Urbanisme et mise en valeur du territoire
- 11- Loisirs et culture
- 12- Affaire(s) nouvelle(s)
- 13- Période de question(s)
- 14- Levée de la séance

RÉS 163-12 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que l'ordre du jour soit adopté en y ajoutant les points suivants :

- 6- d) Aménagement de la salle, autorisation de déboursés.
- 7- f) Disposition du vieux camion incendie 1982
 - g) Autorisation pour utiliser un véhicule incendie dans le cadre d'une campagne de levée de fonds
- 11- Autorisation de déboursés, éclairage du tennis.

Adoptée à la majorité.

RÉS 164-12 : PROCÈS-VERBAL

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que la secrétaire-trésorière adjointe est exempte de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2012, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 48 heures avant le début de la présente séance.

De plus, que le procès-verbal du 9 juillet 2012 soit adopté tel que rédigé.

Résolutions numéros 140-12 à 162-12 inclusivement.

Adoptée à la majorité.

RÉS 165-12 : DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JUILLET 2012

La secrétaire-trésorière adjointe dépose au conseil les déboursés du mois de juillet 2012 : chèques fournisseurs numéros 120511 à 120602 inclusivement pour un montant de 107 001,91 \$ et chèques salaires et rémunérations du conseil numéros 9597 à 9720 pour un montant de 49 452,21 \$.

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que le Conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

Adoptée à la majorité.

REMERCIEMENTS POUR L'ENTRETIEN DU CHEMIN IROQUOIS

Une résidente du lac Iroquois a fait parvenir à la Municipalité, et plus particulièrement au directeur des travaux publics, une carte de remerciement pour le bon entretien du chemin du Lac-Iroquois.

PACTE RURAL RÉGIONAL, RÉOLUTIONS DE LA MUNICIPALITÉ D'ARUNDEL

La Municipalité d'Arundel nous a fait parvenir deux extraits de résolutions concernant le Pacte rural régional : une première par laquelle elle s'engage à investir les sommes qui lui seront imparties dans le cadre de ce programme et une deuxième pour manifester son accord à ce qu'un montant de 2 000 \$ en provenance du Pacte rural régional soit utilisé pour une étude concernant le Centre Jeunesse des Laurentides d'Huberdeau.

RÉS 166-12 : PACTE RURAL RÉGIONAL, ÉTUDE CONCERNANT LE CENTRE JEUNESSE DES LAURENTIDES- CAMPUS D'HUBERDEAU

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que le Conseil accepte qu'une somme de 2 000 \$ en provenance du Pacte rural régional soit utilisée pour faire une étude concernant le Centre jeunesse des Laurentides – Campus d'Huberdeau.

Adoptée à la majorité.

RÉS 167-12 : APPUI CONTRE LA RÉFORME DU RÉGIME D'ASSURANCE-EMPLOI

ATTENDU QUE la réforme de l'assurance-emploi touchera de plein fouet les travailleuses et les travailleurs les plus précaires;

ATTENDU QUE cette réforme vise les prestataires dits « fréquents », c'est-à-dire les personnes qui ont présenté trois demandes de prestations et qui ont touché plus de 60 semaines de prestations au cours des cinq dernières années;

ATTENDU QUE le gouvernement exigera que ces chômeuses et ces chômeurs acceptent tout travail dans un rayon de 100 kilomètres de leur résidence à compter de la septième semaine de chômage à un salaire équivalent à 70 % de leur salaire antérieur, et ce, sans égard à leur formation et à leurs compétences;

ATTENDU QUE cette mesure vise particulièrement les travailleurs saisonniers qui doivent recourir au régime année après années;

ATTENDU QUE d'autres changements pénaliseront particulièrement les prestataires des régions éloignées tout en alourdissant les procédures juridiques permettant aux chômeuses et aux chômeurs de contester une décision défavorable;

ATTENDU QUE l'abolition des conseils arbitraux, des juges-arbitres et des mécanismes d'appel constitue un frein à l'accès à la justice;

ATTENDU QUE ces changements proposés représentent une menace pour les travailleurs de l'industrie de la construction et pour l'économie des régions, particulièrement les régions où le travail saisonnier est très important, par exemple celles qui vivent de la pêche, de la foresterie, du tourisme ou de l'agriculture;

ATTENDU QUE cette réforme est contre-productive et que le gouvernement devrait se concentrer sur la création de la richesse en soutenant mieux le développement d'emplois de qualité, entre autres dans le secteur manufacturier.

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Lampron et résolu,

QUE le Conseil municipal d'Amherst

- exige du gouvernement fédéral qu'il renonce à sa réforme du régime d'assurance-emploi qui affectera durement et sans motifs valables les travailleuses et les travailleurs de notre région;
- exige du gouvernement fédéral d'être consulté sur toutes les réglementations qui pourraient avoir un impact pour les travailleuses et les travailleurs de notre région.

QUE copie de cette résolution soit expédiée au Conseil central des Laurentides CSN.

Adoptée à la majorité.

RAPPORT DU CLD LAURENTIDES, PERMIS DE CONSTRUCTION 2011 DANS LA MRC DES LAURENTIDES

Un rapport du CLD Laurentides sur les permis de construction 2011 dans la MRC des Laurentides permet de constater la croissance de la municipalité en cette matière et son bon positionnement dans la MRC des Laurentides.

Province de Québec
MRC des Laurentides
Municipalité d'Amherst

RÉS 168-12 : RÈGLEMENT NUMÉRO 486-12

DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE 285 686 \$ ET UN EMPRUNT DE 285 686 \$ POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN DE ROCKWAY-VALLEY

ATTENDU QUE la Municipalité d'Amherst désire se prévaloir du pouvoir prévu au paragraphe 2 du deuxième alinéa de l'article 1063 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la confirmation du Ministère des Transports d'un montant de subventions totalisant 142 843 \$ pour la réfection du chemin Rockway-Valley;

ATTENDU QUE la Municipalité s'est engagée à contribuer aux travaux pour un montant équivalent aux subventions versées;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se prévaloir de l'article 117 du chapitre 26 des lois de 2009 modifié par l'article 23 du chapitre 21 des lois de 2012 de sorte que ce règlement d'emprunt ne nécessite pas l'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 9 juillet 2012,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 : Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour un montant de 285 686 \$, incluant les frais, les taxes et les imprévus, pour la réfection du chemin de Rockway-Valley.

ARTICLE 2 : Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 285 686 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3 : Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 285 686 \$ sur une période de 15 ans.

ARTICLE 4 : Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 : S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 : Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement, notamment les subventions du Ministère des Transports du Québec d'un montant de 142 843 \$.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à la majorité.

Avis de motion : le 9 juillet 2012

Adoption : le 13 août 2012

Bernard Lapointe, maire

Hélène Dion, secrétaire-trésorière adj. et dga

ANNEXE A

- Lettres de confirmation des subventions du MTQ

RÉS 169-12 : TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE SUR LE CHEMIN MASKINONGÉ ET LA TERRASSE MASKINONGÉ, OCTROI DU CONTRAT

Proposé par Mme la conseillère Denise Charlebois

Que le Conseil octroie le contrat de traitement de surface double sur le chemin Maskinongé et de la Terrasse Maskinongé à FRANROC, DIVISION DE SINTRA INC. étant le plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 60 056,04 \$ taxes incluses.

Adoptée à la majorité.

RÉS 170-12 : AMÉNAGEMENT DU SENTIER DE LA TOUR À FEU, OCTROI DU CONTRAT ET AUTORISATION DES DÉBOURSÉS

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

QUE le Conseil retienne l'offre de services d'Alexandre Barnes, datée du 31 juillet 2012, pour l'aménagement du sentier de la tour à feu, au prix de 9 500 \$

QU'à ces fins, une somme de 9 500 \$ soit transférée du fonds de parcs et terrains de jeux (FPTJ) au fonds général.

Adoptée à la majorité.

RÉS 171-12 : PEINTURE ET AMÉNAGEMENT DE LA SALLE MUNICIPALE, AUTORISATION DE DÉBOURSÉS

Proposé par Mme la conseillère Carole Martineau

Que le Conseil autorise les déboursés nécessaires au rafraîchissement de la salle municipale tels peinture, habillage des fenêtres et articles de décoration.

Adoptée à la majorité.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR DU SERVICE D'INCENDIE

Au cours du mois de juillet, les premiers répondants sont intervenus à 11 reprises et il y a eu 2 interventions du service d'incendie.

RÉS 172-12 : ACHAT ET INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE, AUTORISATION DE DÉBOURSÉS

Considérant que le Projet QUE-639 « Génératrice et équipement-Centre de crise et d'hébergement », présenté dans le cadre du Programme conjoint de protection civile, a été officiellement accepté pour un montant total de 19 658,03 \$;

Considérant que ce projet est subventionné à 50 % par le gouvernement fédéral, soit pour un montant de 9 829,01 \$, le reste étant à la charge de la Municipalité;

Considérant qu'une somme de 8 700 \$ est prévue à cet effet au budget courant;

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

QUE le Conseil autorise l'achat et l'installation d'une génératrice à Saint-Rémi aux conditions énoncées dans le projet tel que déposé.

Adoptée à la majorité.

RÉS 173-12 : ACHAT ET INSTALLATION DE RADIOS MOBILES ET PORTATIFS AVEC LA VILLE DE MONT-TREMBLANT, AUTORISATION DE DÉBOURSÉS

Considérant qu'une étude des besoins en terme de système de communication a été effectuée par le service d'incendies de la Municipalité et celui de la Ville de Mont-Tremblant;

Considérant qu'il a été démontré que l'achat d'appareils répondant aux besoins peut se faire à un coût plus avantageux pour la Municipalité que le système de location actuel;

Proposé par Mme la conseillère Denise Charlebois

Que la Municipalité participe à l'achat regroupé de radios mobiles et portatifs avec la Ville de Mont-Tremblant, en remplacement du réseau actuel.

Adoptée à la majorité.

RÉS 174-12 : REMPLACEMENT D'UNE POMPE WAJAX, DEMANDE DE SOUMISSIONS ET AUTORISATION DE DÉBOURSÉS

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

QUE le Conseil autorise le remplacement d'une pompe Wajax hors d'usage, au coût estimé est de 6 000 \$, qui sera financé en partie par un revenu de 2 210 \$ en provenance de la SOPFEU et le solde par le budget courant en sécurité incendie.

Adoptée à la majorité.

RÉS 175-12 : AUTORISATION POUR L'UTILISATION D'UN VÉHICULE INCENDIE DANS LE CADRE D'UNE LEVÉE DE FONDS

Considérant que les membres du service d'incendie veulent participer à une campagne de levée de fonds pour la dystrophie musculaire en faisant une collecte de dons sur la route 323, en août ou en septembre, après avoir obtenu l'autorisation de la Sûreté du Québec;

Proposé par Mme la conseillère Carole Martineau

QUE le Conseil autorise l'utilisation d'un véhicule du service pour cette activité.

Adoptée à la majorité.

PRÉSENTATION DE AIRMEDIC À SAINT-RÉMI

Le 8 septembre prochain, l'entreprise AIRMEDIC se propose de venir à Saint-Rémi avec son équipement afin de présenter ses services à la population. Cette activité est ouverte à tous.

RÉS 176-12 : RÉOLUTION AUTORISANT LA DISPOSITION DU CAMION INCENDIE FORD LTC 1982

Considérant que la résolution 09-12 autorise le directeur général à demander des soumissions pour la vente du camion incendie Ford LTC 1982;

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

DE disposer de ce véhicule de la manière jugée la plus avantageuse, soit la mise en vente ou le dépôt à la ferraille.

Adoptée à la majorité.

PROJET DE SAUVETAGE EN FORÊT, DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le directeur du service d'incendie, M. Yves Duval, a déposé un projet de subvention auprès du ministère de la Sécurité publique pour l'obtention d'une civière destinée au sauvetage en forêt.

RÉS 177-12 : RÉSERVE DE SABLE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS EN HIVER, APPEL D'OFFRES PAR VOIE D'INVITATION

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

De demander des soumissions par voie d'invitation auprès de Les Bois Ronds, Les Entreprises Mar-Chal inc. et Molloy Excavation inc. pour la confection de la réserve de sable devant servir au sablage des chemins municipaux en hiver 2012-2013.

Adoptée à la majorité.

RÉS 178-12 : ÉCLAIRAGE DU TENNIS, AUTORISATION DE DÉBOURSÉS

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que le Conseil autorise les déboursés, étant estimés à plus ou moins 6 000 \$, pour l'installation d'éclairage du tennis et qu'une somme suffisante pour couvrir les frais soit transférée du FPTJ au fonds général.

Adoptée à la majorité.

RÉS 179-12 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que la séance soit levée.

Adoptée à la majorité.

Bernard Lapointe, maire

Hélène Dion, sec.-trésorière adj. /dga